

# La nouvelle Lettre européenne des Ardennes

N° 13 - Avril 2020

## Chacun sa part

Depuis l'épidémie au COVID-19, les affirmations sur l'immobilisme et sur la désorganisation européenne ont été fréquentes, parfois violentes et génératrices de défiance. Il est temps de rappeler tout ce qui a été fait, depuis janvier 2020, d'une part au niveau de la Commission européenne et d'autre part au niveau des États membres.

Le **Traité sur le fonctionnement de l'Union** précise bien quelle est la division des tâches : ce sont les États membres qui ont la compétence dans le domaine de la santé (à l'exception des normes relatives aux médicaments et aux produits sanguins). L'Union européenne en tant que telle (Commission, Conseil et Parlement) « dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres » ([article 5](#)).

Ainsi, les États sont libres d'organiser leur système de soins (nombre d'établissements et de professionnels, répartition territoriale, modalités de dépistage, prise en charge sociale, etc.) et l'Union « complète les politiques nationales » pour l'amélioration de la santé publique, la prévention des maladies, la lutte contre les grands fléaux en favorisant la recherche sur leurs causes, leur transmission et leur prévention ainsi que l'information des citoyens, l'alerte en cas de menaces sanitaires, etc. ([article 168](#)).

C'est exactement [ce qui s'est passé](#) et [continue de se faire](#) en réponse à l'épidémie au COVID-19. Les décisions

prises par l'Union, dès le mois de janvier 2020, se sont appuyées en permanence sur les institutions scientifiques et techniques communautaires (European centre for disease prevention and control, European medicines agency, European Union aviation safety agency, EU emergency response coordination centre, etc.), ainsi que sur les instances prévues pour ces situations (Health security committee, European civil protection mechanism, etc.).

Ont ainsi été assurés l'échange rapide d'informations, la surveillance active et la préparation à l'épidémie, les recommandations aux voyageurs et aux citoyens, puis l'aide à l'approvisionnement en matériel de prévention, des financements multiples (aide au transport pour les rapatriés sanitaires, soutien aux actions de l'OMS et aux institutions sanitaires de pays tiers, recherche, protection civile, soutien direct aux États les plus touchés, etc.), le lancement précoce d'initiatives de recherche sur le virus (origine, circulation, transmission, etc.), sur les vaccins, les traitements.

Pour leur part, les États membres ont pris des mesures nationales multiples, graduées en fonction de l'évolution de l'épidémie, coordonnées au niveau des ministres européens de la santé puis au niveau des chefs d'États et de gouvernements, pour que l'entraide prévale, incités en cela par la [Commission](#) et le [Parlement européen](#).

Reste aux citoyens à faire leur part en suivant les recommandations sanitaires. À chacun sa part, en cas d'épidémie comme dans toute autre situation.

### Retrouver des précédents numéros

#### [N° 10 - octobre 2019](#)

Le passage de relais. Bilan de la mandature 2014-2019. La flotte RescUE. Protection des données. EU-Afrique. Universités européennes. Erasmus +

#### [N° 11 - décembre 2019](#)

Une Union plus verte, Simplification, Protection des lanceurs d'alerte, Sommet social tripartite, Politique migratoire, Algues sargasses, Parquet européen

#### [N° 12 - février 2019](#)

Un nouvel élan démocratique. Climat. Transport routier. Défense.

Pour information,  
contacter

Wandrielle Minart  
(président)

mef08ardennes@gmail.com

### Bonnes lectures



#### **La Grande bascule** **Le XXI<sup>e</sup> siècle européen**

Jean-Dominique Giuliani - 2019  
Éd de l'École de Guerre (133 pages)

Président de la Fondation Robert Schuman, un des principaux laboratoires d'idées, source d'information fiable sur l'Europe, Jean-Dominique Giuliani invite le lecteur à réfléchir à l'avenir de l'Union européenne.

Il rappelle les défis, notamment géopolitiques, auxquelles l'UE est confrontée, puis les doutes qui provoquent des troubles internes dans beaucoup d'États membres, et enfin tous les atouts, modernes et efficaces, que possède cette Union pour résister et se projeter avec optimisme.

Un condensé de données précieuses pour comprendre la situation, une vision équilibrée des problèmes et des moyens pour les résoudre, des propositions pour faire évoluer le fonctionnement européen, un langage simple qui permet une lecture rapide. Tout est là pour y voir clair et avoir envie d'Europe.



#### **Le Voyage d'Érasme** **Si l'Europe m'était contée**

Franck Gouéry - 2019  
Éd Non Lieu (154 pages)

Enseignant sur les questions européennes à Sciences Po, Franck Gouéry est convaincu de la nécessité de mieux informer les citoyens sur l'Union européenne, et il propose chaque fois qu'il le peut des idées pour le faire, notamment à travers les médias.

Il a également écrit un conte, étoffé de nombreux compléments pédagogiques, destiné à tous ceux (adultes ou enfants) qui veulent savoir d'où vient l'Union européenne, quels problèmes elle rencontre et comment on pourrait la transformer.

En hommage à Saint Exupéry, le petit héros Érasme, qui rappelle le Petit Prince, rencontre les pionniers de l'UE et les acteurs d'aujourd'hui. Un moyen de faire entrer les lecteurs en douceur dans une grande et parfois tumultueuse histoire.

## Accords commerciaux : bientôt UE-Vietnam



On entend tellement de propos négatifs péremptores sur les accords commerciaux passés entre l'Union européenne et d'autres pays du monde qu'il est bon, sur chacun des accords, de chercher quelle est [la réalité des faits et du suivi de leur application](#).

À propos du CETA (accord UE-Canada), qui est en cours de ratification par les parlements nationaux (c'est-à-dire en phase d'application partielle provisoire), il est bon de lire, par exemple, le débat qui a eu lieu sur le sujet le [5 février 2020 au Sénat français](#) (l'Assemblée nationale a déjà approuvé l'accord en juillet 2019). Les précisions documentées apportées par l'ambassadrice du Canada auditionnée par les sénateurs sont fort instructives.

On y apprend que le Canada n'exporte pas de pétrole issu de schistes bitumineux vers l'Europe, mais seulement du pétrole extrait de façon conventionnelle au large de Terre Neuve. Que l'élevage avec des farines animales étant interdit dans l'UE, le Canada ne nous vend pas d'animaux élevés de la sorte. Que la balance commerciale agricole de la France avec le Canada a été excédentaire de 400 millions d'euros en 2019 (notamment avec notre secteur laitier : 6 200 tonnes de fromages). Que le respect de l'accord de Paris sur le climat a été ajouté au CETA en 2016 car la première version de l'accord datait d'avant la COP 21 de 2015. Etc.

Voilà qui invite à rester mesuré dans les commentaires non documentés.

L'accord UE-Japon, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2019, fait figure de modèle, car récent et élaboré en tenant compte d'emblée des préoccupations environnementales et sociales actuelles. Il est intéressant de lire [le bilan établi par la Commission européenne](#) après un an de partenariat.

On y apprend que les exportations de l'UE vers le Japon ont augmenté de

6,6 %, et que celles du Japon vers l'UE de 6,3 %, ce qui paraît équitable. Les exportations européennes qui ont le plus progressé sont : les boissons, les produits laitiers et la viande, les machines électriques (équipements télécom, circuits électroniques, etc.), le cuir, les semences, etc. De son côté, le Japon exporte surtout vers l'UE des machines électriques, des voitures, des instruments médicaux et d'optique, des produits pharmaceutiques, etc.

On note que l'accord permet aux deux pays de participer aux marchés publics du partenaire, qu'il apporte une aide aux entreprises (y compris de services) désireuses d'exporter vers le pays partenaire, qu'il assure une meilleure mobilité des salariés, une reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, et que l'UE et le Japon ont pris un engagement spécifique sur l'accord de Paris sur le climat.

On est donc loin de l'époque où les droits de douane et embûches administratives freinaient les échanges entre deux pays pourtant proches en termes de normes.

L'accord UE-Vietnam, [en cours d'élaboration](#), sera le premier accord conclu par les nouvelles institutions européennes avec un pays dont les normes environnementales et sociales sont jusqu'ici bien moins contraignantes.

Il s'agira d'une part d'un accord de libre échange, et d'autre part d'un accord de protection des investissements. La partie libre-échange concerne les droits de douane et les barrières non tarifaires, les indications géographiques protégées, les services et les marchés publics. L'autre partie vise à garantir la prévisibilité et l'état de droit des investisseurs.

Afin que cet accord joue un rôle de levier pour améliorer les normes hors de l'UE, [il inclut des règles juridiques contraignantes](#) concernant le climat, le droit du travail et les droits de l'homme. Et en cas de violation des droits de l'homme, l'accord peut être suspendu. Le Vietnam s'engage par ailleurs à accepter un système juridique des investissements analogue à celui convenu entre UE et Canada. Des

inquiétudes demeurent sur ces sujets comme l'a montré [le débat au Parlement](#) avant l'approbation des deux textes le 12 février 2020. Mais il serait faux de dire que l'Union européenne signe des accords sans se préoccuper du climat et des aspects sociaux.

Quand le Conseil l'aura approuvé, l'accord sur le libre-échange UE-Vietnam s'appliquera, mais celui sur la protection des investissements devra être ratifié par les Parlements nationaux (les aspects juridiques relevant des États membres). Une délégation du Parlement européen se rendra au Vietnam pour examiner l'évolution de la situation concernant les droits de l'homme. À suivre.

**Le libre choix des consommateurs.** Quels que soient ces accords, chaque citoyen européen peut choisir de ne pas acheter des produits ou objets venant de pays lointains parce que leur transport contribue au dérèglement climatique. Mais s'il décide d'acheter un produit qui vient de loin, soit parce que ce produit n'existe pas en Europe, soit parce qu'il veut soutenir les producteurs d'un autre pays, les accords commerciaux sont conçus pour lui apporter des garanties.

## Eau potable : des progrès notables



En 2013, [une initiative citoyenne européenne](#) avait été lancée pour le droit à l'eau potable et à l'assainissement dans toute l'Union européenne. En réponse à cette initiative, appelée Right2Water et qui avait recueilli plus d'1,8 million de signatures, la Commission européenne a notamment décidé une révision de la directive sur l'eau potable jusqu'ici en vigueur.

[La nouvelle directive](#) porte essentiellement sur la qualité de l'eau potable, celle des matériaux en contact avec l'eau potable, et sur l'accès à l'eau potable (selon Right2Water, 1 million de citoyens de l'UE n'en bénéficient pas encore). Elle introduit la notion de gestion du risque à tous les

niveaux de la chaîne de distribution.

Elle ne porte ni sur les ressources en eau, ni sur les aspects économiques, [domaines abordés par ailleurs et très discutés](#). Les eaux dites minérales relèvent d'autres textes législatifs.

**Les normes de qualité** auxquelles l'eau potable devra répondre prennent en compte les polluants dits émergents : perturbateurs endocriniens, médicaments, sous-produits de désinfection, micro-plastiques. Si certaines de ces substances figurent d'emblée dans la directive avec un seuil à respecter (par exemple le bisphénol A), d'autres figureront dans un premier temps dans des listes de surveillance.

Il s'agit de laisser un temps de mise au point des méthodes d'analyse ou de mesure : par exemple pour le nonylphénol, les substances perfluoroalkylées, la microcystine (une toxine de cyanobactéries) ou les micro-plastiques.

Les contraintes bactériologiques à respecter comportent toujours l'absence d'entérocoques intestinaux et d'Escherichia Coli, et un seuil a été fixé pour les légionnelles dans les circuits de distribution.

Parmi les substances chimiques pour lesquelles des seuils sont fixés, on trouve comme auparavant le plomb, le mercure, les pesticides, etc. L'uranium a, entre autres, été ajouté à cette liste.

**Les matériaux au contact de l'eau** (métaux, ciments, céramiques, etc. qui composent les tuyaux, cuves, etc.) ont fait l'objet de vives discussions. Dans un délai de 3 ans, les méthodes d'évaluation des matériaux (ainsi que des produits chimiques entrant dans leur composition) devront être identifiées et des listes positives seront établies de matériaux à utiliser exclusivement. L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) aura à gérer ces listes.

**L'accès à l'eau potable** devra être amélioré et maintenu par les États membres pour tous les citoyens, en particulier pour les populations vulnérables ou marginalisées. Les États devront assurer l'accès à l'eau potable dans l'espace public, en intérieur et en extérieur au moyen par exemple de fontaines. Les États sont en outre invités (mais sans obligation) à encourager la consommation d'eau potable du

robinet, avec notamment sa mise à disposition dans les restaurants, les cantines, etc.

**La gestion des risques** dans toute la chaîne d'approvisionnement devra porter sur : l'évaluation, la surveillance et l'exécution des travaux nécessaires dans un délai de 6 ans. Cela ira de l'évaluation des fuites, à celle du plomb, des légionnelles, etc. dans tous les États de l'Union. La directive impose également une information des citoyens sur la qualité, le prix et la quantité d'eau qu'ils consomment.

## Bien-être animal sur l'étiquetage



Lors du [Conseil des ministres européens de l'agriculture](#) du 27 janvier 2020, l'Allemagne a présenté le texte en cours d'adoption au Parlement allemand sur l'étiquetage des denrées en fonction du bien-être animal dans les élevages, lors du transport et de l'abattage. Elle a plaidé pour l'adoption d'un tel étiquetage au niveau de l'Union européenne.

**Des États en avance.** Pendant ce Conseil, il a été constaté que le Danemark et les Pays-Bas appliquent déjà une telle réglementation, et que la Finlande avait envoyé aux États membres un questionnaire sur le sujet pendant qu'elle assurait la Présidence de l'Union européenne (au deuxième semestre 2019). 19 États avaient alors répondu en faveur de l'harmonisation de l'étiquetage relatif au bien-être animal.

**En France,** le [Plan d'action bien-être animal du gouvernement](#), établi en 2018, vise notamment à une information objective des consommateurs.

Dans le même temps, à l'initiative d'associations de défense des animaux, de producteurs et de distributeurs, [un étiquetage volontaire a été adopté pour la volaille](#), avec 5 niveaux de bien-être des poulets pendant leur élevage, leur transport et lors de l'abattage. Il est appliqué aujourd'hui à environ 10% de la volaille vendue avec étiquette, et les consommateurs peu-

vent choisir de s'y référer.

Les associations initiatrices visent à présent l'adoption d'un étiquetage similaire pour le porc.

**Pour une harmonisation.** L'ensemble de ces initiatives montre que l'on va, à terme, vers un étiquetage des produits à base de denrées animales qui informera les consommateurs sur le bien-être animal.

L'harmonisation de cet étiquetage au niveau européen, comme cela existe pour les œufs ([cf. La Lettre n°5 page 2](#)), aurait aussi l'avantage d'éviter la concurrence déloyale entre États membres et de valoriser les produits de qualité à l'exportation.

Le logo Eurofeuille apposé sur les produits issus de l'agriculture biologique donne déjà des garanties sur le bien-être des animaux élevés dans la filière bio ([cf. La Lettre n°2 page 2](#)).

## Jeunesse : toujours plus d'opportunités



Si le programme Erasmus est maintenant bien connu ([cf. La Lettre n°10 page 2](#)), on ignore parfois les nombreuses autres opportunités que l'Union européenne offre à la jeunesse. Quelques exemples.

**Discover EU.** Cette initiative européenne, [mise en œuvre depuis juin 2018](#), permet à des jeunes européens, pendant l'année de leurs 18 ans, de voyager à travers l'Union européenne pendant 30 jours grâce à un titre de transport gratuit en train (et exceptionnellement avec un autre moyen de transport - car, ferry, etc. - dans des régions non desservies par le train).

Chaque État membre sélectionne les jeunes, selon des critères et des quotas précis. La récente période de candidature s'étendait du 12 mars au 26 mars 2020.

L'idée est de faire découvrir la libre circulation, la diversité européenne, d'autres cultures, et de développer leur indépendance, leur capacité d'organisation et leur ouverture aux autres. 70 000 jeunes ont d'ores et déjà bénéficié de cette initiative.

**Amiens, ville de la jeunesse européenne.** En 2020, c'est la ville d'Amiens qui a été élue [Capitale européenne de la jeunesse](#) de l'année. Première ville française à recevoir ce titre, Amiens bénéficie ainsi d'un soutien pour montrer sa vie et son développement social, économique et culturel lié à la jeunesse.

Les 4 axes retenus par "Amiens for Youth" sont : l'employabilité des jeunes, les jeunes acteurs de la cité, l'inclusion des jeunes exclus, la citoyenneté européenne. L'an prochain, c'est la ville de Klaipėda en Lituanie qui prendra le relais.

**Érasmus+ Sport.** En lisant le rapport 2018 sur le programme Érasmus, [publié le 28 janvier 2020](#), on note que ce sont aujourd'hui 10 millions de citoyens européens qui ont bénéficié de ce programme, mais on est aussi frappé par la diversité des activités qu'il recouvre.

Ainsi grâce à [Érasmus+ Sport](#), des groupes de jeunes, collectivités, associations, peuvent organiser des partenariats collaboratifs ou des manifestations sportives européennes à but non lucratif, leur permettant de réaliser des projets avec des jeunes d'autres pays de l'Union européenne. L'aide de l'UE couvre le transport, un forfait hébergement et restauration, et les frais liés aux activités sportives. 199 projets ont déjà été financés.

**Portail européen de la jeunesse.** Faute de pouvoir citer ici toutes les possibilités offertes aux jeunes, par l'UE et les États membres, de voyager, travailler, étudier, faire du volontariat, etc. dans l'UE, en étant soutenu financièrement, conseillé, aidé, on peut signaler l'existence du [Portail européen de la jeunesse](#) qui présente la plupart de ces possibilités, ainsi que dans notre région le site d' [Europe Direct Reims Grand Est](#).

## Opérations navales collectives



Parmi les avancées vers une Europe de la Défense, il convient de citer les opérations navales. Deux exemples récents montrent comment les États membres de l'Union européenne collaborent aujourd'hui dans ce domaine.

[L'initiative européenne de sécurité maritime dans le détroit d'Ormuz](#), portée par 8 États membres, est opérationnelle depuis la fin janvier 2020. Son objectif est d'apprécier de manière autonome la situation, de surveiller l'activité maritime et de garantir la liberté de navigation dans le Golfe arabo-persique et dans le détroit. Une frégate française est sur place, et une frégate néerlandaise [vient de la rejoindre](#), puis une frégate danoise s'y rendra au deuxième semestre 2020. L'État-major tactique, installé à Abu Dhabi, est composé d'officiers belges, danois, néerlandais et français.

[Le Conseil des ministres européens des affaires étrangères](#) a par ailleurs annoncé le 17 février 2020 le lancement d'une opération en Méditerranée destinée à mettre en œuvre l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Parmi ses tâches secondaires figurera la lutte contre la criminalité organisée autour des mouvements migratoires. Cette opération aura des moyens maritimes, aériens et satellitaires et sera menée par différents États membres, ce qui souligne la bonne collaboration européenne.

Plus généralement, la France ayant une place importante au sein de l'UE pour ce qui est du développement de la défense européenne commune, il est intéressant d'écouter-voir, à ce sujet, les prises de position du Président de la République française, nombreuses ces derniers mois et disponibles sur [le site de l'Élysée](#) :

- [15 février](#) : Conférence sur la sécurité de Munich : faire revivre l'Europe comme une puissance politique stratégique.
- [7 février](#) : Discours sur la stratégie de

défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27ème promotion de l'école de guerre.

- [5 février](#) : Discours devant les étudiants de l'Université Jagellonne de Cracovie.
- [3 février](#) : Déclaration franco-polonaise sur la coopération en matière européenne.
- [16 janvier](#) : Vœux aux armées depuis la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy.
- [13 janvier](#) : G5 Sahel : conférence de presse des Chefs d'État à l'issue du Sommet de Pau.
- [4 décembre](#) : Conférence de presse à l'issue du sommet de l'OTAN.
- [28 novembre](#) : Déclaration avec Jens Stoltenberg, Secrétaire général de l'OTAN.



## Et aussi

**Taxonomie verte.** Fin janvier 2020, [un règlement européen](#) a été adopté sur la "taxonomie verte" pour application à partir de 2021. Il s'agit d'un système de classification qui permettra de distinguer les activités économiques ayant vraiment un impact positif sur l'environnement et le climat. Un outil pour les investisseurs, bienvenu pour les citoyens car il aidera à lutter contre l'opacité financière et le greenwashing (alias écoblanchiment ou verdissage).

**Droits des passagers.** [Une récente enquête](#) de la Commission européenne a montré que moins de la moitié des personnes voyageant dans l'Union savent qu'il existe des droits des passagers de l'UE. Pourtant ceux qui les font valoir se disent globalement satisfaits des réponses que leur apportent les entreprises de transport. [Il est donc temps de faire connaître ces droits](#) qui s'appliquent aux voyageurs par train, par avion, par bus et par bateau entre pays de l'UE, en cas de retard, d'annulation, de bagages perdus, d'incidents, etc.

**Démocratie.** Manque de démocratie et de transparence dans l'Union européenne ? Les consultations sont pourtant nombreuses pour que citoyens, partenaires sociaux, universitaires, etc. puissent faire entendre leurs voix. Parmi bien d'autres, en ce début d'année, [la Commission européenne](#) a mis en ligne une consultation sur la discrimination salariale fondée sur le sexe. Et [la Banque centrale européenne](#) a ouvert une consultation par internet sur l'évolution de sa stratégie de politique monétaire.

Avis à tous les intéressés.

**Pour toute information et pour recevoir régulièrement La Lettre européenne des Ardennes, contacter Wandrille Minart (président)**  
[mef08ardennes@gmail.com](mailto:mef08ardennes@gmail.com)